Allianz

EB FUNDS

Règlement de gestion des fonds d'investissement internes

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I : Règlement de gestion des fonds d'investissement internes 2

1. EB Target Absolute Return 2
2. EB Target Volatility 4 3
3. EB Target Volatility 8 4
4. EB Target Volatility 12 5
5. EB Global Bonds ESG 6
6. EB Global Equities ESG 8
7. EB Euro Government Bond Climate Tracker 9
8. EB Euro Corporate Bond ESG Tracker 10
9. EB Developed World Screened Equity Tracker 12
10. EB Emerging Market Screened Equity Tracker 13

Chapitre II : Dispositions communes relatives aux fonds internes 15

1. Gestionnaires 15
2. Règles d'évaluation des actifs des Fonds internes 15
3. Règle d'évaluation de l'unité des fonds 16
4. Liquidation d'un Fonds interne 16
5. Suspension / Fusion / Remplacement d'un Fonds interne 16
6. Modalités et conditions de rachat et d'arbitrage 17
7. Modification du règlement de gestion 17

CHAPITRE I : RÈGLEMENT DE GESTION DES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES

1. EB Target Absolute Return

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 15 mars 2016.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment **Income Fund** (IE00B80G9288) (ci-après, le Fonds) de **PIMCO Funds : Global Investors Series plc**, un fonds commun de placement à compartiments multiples de droit irlandais agréé en tant qu'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »).

L'objectif du Fonds vise à maintenir un niveau élevé du revenu de dividendes en investissant dans un large éventail de segments à revenu fixe mondiaux, avec pour objectif secondaire l'appréciation du capital à long terme, sur la base de principes de gestion prudente des investissements.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne suivant la politique d'investissement du Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds vise à réaliser son objectif en investissant au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de titres et d'instruments à revenu fixe (semblables à des prêts assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable) assortis d'échéances variables. Le Fonds visera à maintenir un niveau élevé du revenu de dividendes en investissant dans un large éventail de segments de titres à revenu fixe, qui d'après le gestionnaire de fonds généreront normalement des niveaux de revenus élevés.

Les titres seront de qualité « investment grade[1] » ou « non-investment grade ». Le Fonds peut investir jusqu'à 50 % dans des titres de qualité « non-investment grade ». Les titres de qualité non-investment grade sont considérés comme plus risqués, mais produisent d'ordinaire un niveau de revenu supérieur.

Le Fonds peut investir dans les marchés émergents qui, en termes d'investissement, sont les marchés d'économies moins développés.

[1] 'Investment grade' qualifie les obligations qui reçoivent une appréciation d'une société de notation financière supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) ou équivalent.

Le Fonds peut investir dans des instruments dérivés (tels que les contrats à terme standardisés, les options et les swaps) au lieu d'investir directement dans les titres sous-jacents. Le rendement des instruments dérivés est lié aux variations des cours des actifs sous-jacents.

Les actifs détenus par le Fonds peuvent être libellés dans diverses devises, avec une exposition de change hors USD limitée à 30 % du total des actifs. Le gestionnaire de fonds peut avoir recours à des opérations de change et instruments dérivés y afférents pour couvrir ou mettre en place des positions de change.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne
Les frais de gestion s'élèvent à 0,40 % par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

2. EB Target Volatility 4

Date de constitution
La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 15 décembre 2015.

Politique d'investissement
Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Strategy 15** (LU0882150443) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments**, conçue par Allianz Global Investors GmbH.

L'objectif d'investissement, axé sur le long terme, consiste principalement à obtenir, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en euro, dans le cadre de la politique d'investissement. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 15 % d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 85 % d'instruments des marchés d'euro-obligations à moyen terme.

À cette fin, le gestionnaire déterminera la pondération des investissements axés sur les marchés obligataires, monétaires ou d'actions sur la base d'une approche quantitative au sein de laquelle la volatilité est un facteur déterminant.

Durant les périodes de forte volatilité, la composante axée sur le marché des actions sera allégée. À l'inverse, elle sera renforcée durant les périodes de faible volatilité.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne suivant la politique d'investissement du Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds investit directement ou en utilisant des instruments dérivés dans des obligations ayant une bonne qualité de crédit, des instruments du marché monétaire ainsi que des liquidités ; par ailleurs, jusqu'à 35 % des actifs du fonds sont investis dans des actions et des titres équivalents. Les émetteurs de ces titres doivent principalement avoir leur siège social dans un pays développé.

Le Fonds peut investir dans des obligations qui ont une duration d'un an maximum (obligations en espèces).

En outre, jusqu'à 10 % des actifs du Fonds peuvent être investis dans d'autres fonds.

Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture ou 'hedging'), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 0,75 % par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

3. EB Target Volatility 8

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 15 décembre 2015.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Strategy 50** (LU0352312341) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments**, conçue par Allianz Global Investors GmbH.
L'objectif d'investissement, axé sur le long terme, consiste principalement à obtenir, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en euro, dans le cadre de la politique d'investissement. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 50 % d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 50 % d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euro.

À cette fin, le gestionnaire déterminera la pondération des investissements axés sur les marchés obligataires, monétaires ou d'actions sur la base d'une approche quantitative au sein de laquelle la volatilité est un facteur déterminant.

Durant les périodes de forte volatilité, la composante axée sur le marché des actions sera allégée. À l'inverse, elle sera renforcée durant les périodes de faible volatilité.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs
Les avoirs du Fonds interne suivant la politique d'investissement du Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds investit directement ou en utilisant des instruments dérivés dans des actions et des titres équivalents, ainsi que dans des obligations de bonne qualité de crédit, des instruments du marché monétaire et des liquidités. Les émetteurs de ces titres doivent principalement avoir leur siège social dans un pays développé.

Le Fonds peut investir dans des obligations qui ont une duration d'un an maximum (obligations en espèces).

Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture ou 'hedging'), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne
Les frais de gestion s'élèvent à 0,75 % par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

4. EB Target Volatility 12

Date de constitution
La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 27 janvier 2016.

Politique d'investissement
Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Strategy 75** (LU0352313075) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments**, conçue par Allianz Global Investors GmbH.

La politique d'investissement du Fonds, axée sur le long terme, consiste principalement à obtenir, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en EUR, dans le cadre de la politique d'investissement. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 75 % d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 25 % d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euro.

À cette fin, le gestionnaire de fonds déterminera la pondération des investissements axés sur les marchés obligataires, monétaires ou d'actions sur la base d'une approche quantitative au sein de laquelle la volatilité est un facteur déterminant.

Durant les périodes de forte volatilité, la composante axée sur le marché des actions sera allégée. À l'inverse, elle sera renforcée durant les périodes de faible volatilité.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne suivant la politique d'investissement du Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds investit directement ou en utilisant des instruments dérivés dans des actions et des titres équivalents, ainsi que dans des obligations de bonne qualité de crédit, des instruments du marché monétaire et des liquidités. Les émetteurs de ces titres doivent principalement avoir leur siège social dans un pays développé.

Le Fonds peut investir dans des obligations qui ont une duration d'un an maximum (obligations en espèces).
Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture ou 'hedging'), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 0,75 % par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

5. EB Global Bonds ESG

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 2 mai 2018.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment **Global Bond ESG Fund** (IE00BYXVX196) (ci-après, le Fonds) de **PIMCO Funds : Global Investors Series plc**, un fonds commun de placement à compartiments multiples de droit irlandais agréé en tant qu'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »).

L'objectif du Fonds vise à maximiser le rendement total des avoirs en investissant principalement dans des titres et des instruments d'entreprise de qualité 'investment grade', en appliquant une gestion prudente à l'égard des investissements, compatible avec la préservation du capital et l'investissement durable en intégrant explicitement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.
Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs
Les avoirs du Fonds interne suivant la politique d'investissement du Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds vise à réaliser son objectif en s'exposant à une gamme diversifiée de titres et d'instruments à revenu fixe (lesquels sont similaires à des prêts assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable) émis par des entreprises ou des gouvernements du monde entier.

L'approche adoptée par le Fonds en matière d'investissement durable consiste à promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales (même s'il ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable, le Fonds cherche néanmoins à investir une partie de ses actifs dans des investissements durables).

Le Fonds attribuera des allocations significatives aux titres à revenu fixe ESG (comme décrit dans le prospectus de la société) ainsi qu'aux obligations vertes, aux obligations sociales, aux obligations durables et aux obligations liées à la durabilité, non labellisées (c.-à-d. des titres émis sans certification formelle). Le gestionnaire de fonds choisira les titres selon un processus de sélection basé sur des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En outre, le fonds visera à réduire son empreinte carbone, y compris l'intensité et les émissions des entreprises du portefeuille.

Le Fonds promouvra également les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant un processus de filtrage. Le gestionnaire de fonds cherchera à investir dans des entreprises ou émetteurs qui à son avis, ont mis en place de robustes pratiques ESG. Il peut exclure des entreprises ou émetteurs en fonction de leur secteur d'activité, par exemple celles ou ceux principalement actifs dans l'industrie pétrolière ou la production et la vente de charbon, ou encore les centrales thermiques au charbon. Toutefois, les titres à revenu fixe ESG de ces émetteurs pourront être autorisés.

Le Fonds n'investira pas dans des titres d'émetteurs principalement engagés dans la fabrication de boissons alcoolisées, de produits du tabac ou d'armement militaire, l'exploitation de casinos, ou la production ou commercialisation de contenus pornographiques. Enfin, le fonds promouvra des caractéristiques environnementales et sociales en s'engageant activement auprès des sociétés investies.

Le Fonds investit principalement dans des titres de qualité « investment grade » émis par des entreprises ou des gouvernements. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % dans des titres de qualité « non-investment grade ». Les titres de qualité non-investment grade sont considérés comme plus risqués, mais produisent d'ordinaire un niveau de revenu supérieur.

Le Fonds peut investir largement dans les marchés émergents qui, en termes d'investissement, sont les marchés d'économies moins développés.

Le Fonds peut investir dans des instruments dérivés (tels que les contrats à terme, les options et les swaps) au lieu d'investir directement dans les titres sous-jacents. Le rendement des instruments dérivés est lié aux variations des cours des actifs sous-jacents.

Les actifs détenus par le fonds peuvent être libellés dans une grande variété de devises, avec une exposition de change hors USD limitée à 20 % du total des actifs. Le gestionnaire de fonds peut avoir recours à des opérations de change et instruments dérivés y afférents pour couvrir ou mettre en place des positions de change.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne
Les frais de gestion s'élèvent à 1,00 % par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

6. EB Global Equities ESG

Date de constitution
La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 2 mai 2018.

Politique d'investissement
Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Global Sustainability** (LU1766616152) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund**, conçue par Allianz Global Investors GmbH.

L'objectif du Fonds vise un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions mondiaux des pays développés conformément à la stratégie d'investissement socialement responsable (« stratégie ISR »). Le gestionnaire de fonds peut mettre en oeuvre des stratégies de change dites « overlay[2] » et ainsi contracter des risques de change distincts sur les devises des États membres de l'OCDE, quand bien même le Fonds ne détiendrait aucun actif libellé dans lesdites devises.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs
Les avoirs du Fonds interne suivant la politique d'investissement du Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds suit la stratégie ISR et encourage les investissements qui prennent en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise, avec l'application simultanée de certains critères d'exclusion minimum pour les investissements directs.

[2] Les stratégies de change dites « overlay » sont des mécanismes permettant de couvrir le risque de change inhérent à tout portefeuille contenant des actifs libellés en devise étrangère. Ces stratégies consistent à faire varier l'intensité de la couverture en fonction de l'évolution des devises de manière à maximiser les gains et limiter les pertes.

Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans des actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement conformément à la stratégie ISR.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs sur les marchés émergents.

Le Fonds ne peut pas investir ses actifs dans des actions (titres de participation) dégageant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires des secteurs (i) de l'alcool, (ii) de l'armement, (iii) du jeu et (iv) de la pornographie.

Jusqu'à 25 % des actifs du Fonds peuvent être détenus directement en dépôt et/ou (dans la limite de 20 % des actifs du Fonds) en dépôt à vue et/ou investis dans des instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10 % des actifs du Fonds) dans des fonds monétaires à des fins de gestion de la liquidité.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM/OPC.

Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des actions A chinoises.

La stratégie ISR s'applique pleinement en ce qui concerne l'acquisition de titres.

Au moins 90 % du portefeuille du Fonds (hors liquidités, dépôts et dérivés non notés) seront évalués par une notation ISR. Au moins 20 % de l'univers d'investissement du Fond est considéré comme non-investissable.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne
Les frais de gestion s'élèvent à 1,00 % par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

7. EB Euro Government Bond Climate Tracker

Date de constitution
La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 22 janvier 2024.

Objectif d'investissement
Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment **iShares € Govt Bond Climate UCITS ETF** (IE00BLDGH553) (ci-après, le Fonds) d'**iShares III plc**, une société à compartiments multiples de droit irlandais agréée en tant qu'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »), conçue par BlackRock Asset Management Ireland Limited.

L'objectif du Fonds vise un rendement sur l'investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du Fonds, qui soit similaire au rendement du FTSE Advanced Climate Risk-Adjusted European Monetary Union Government Bond Index (l'Indice). Cet indice ajusté aux risques climatiques offre une exposition à des obligations d'État de la zone euro de qualité « investment grade ».

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs
Les avoirs du Fonds interne suivant la politique d'investissement du Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds est géré passivement et vise à investir dans les titres à revenu fixe (RF) (tels que des obligations) qui constituent l'Indice.

L'Indice mesure la performance d'obligations d'État à taux fixe en devise locale de pays participant à l'Union monétaire européenne ayant une échéance résiduelle d'au moins un an et qui font partie du FTSE EMU Government Bond Index (« Indice parent »).

L'Indice vise à fournir une exposition plus élevée aux pays moins exposés aux risques liés au changement climatique et une exposition plus faible aux pays plus exposés aux risques liés au changement climatique. Les titres RF seront de qualité « investment grade » (c'est-à-dire qu'ils atteignent un niveau de solvabilité défini) au moment de l'achat.

Le Fonds utilise des techniques d'optimisation pour atteindre un rendement similaire à son Indice, qui peuvent comprendre la sélection stratégique de certains titres qui constituent l'Indice ou d'autres titres qui fournissent une performance similaire à certains titres constituant l'Indice. Elles peuvent également comprendre l'utilisation d'instruments financiers dérivés (IFD) (c'est-à-dire des investissements dont le prix repose sur un ou plusieurs actifs sous-jacents).
Les IFD peuvent être utilisés à des fins d'investissement direct. L'utilisation d'IFD devrait être limitée pour ce Fonds.

Le Fonds peut également s'engager dans des prêts garantis à court terme de ses investissements à certains tiers éligibles pour générer des revenus supplémentaires afin de compenser les coûts du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne
Les frais de gestion s'élèvent à 1,00 % par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

8. EB Euro Corporate Bond ESG Tracker

Date de constitution
La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 22 janvier 2024.

Objectif d'investissement
Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment **iShares € Corp Bond ESG SRI UCITS ETF** (IE000L2TO2T2) (ci-après, le Fonds) d'**iShares II plc**, une société à compartiments

multiples de droit irlandais agréée en tant qu'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »), conçue par BlackRock Asset Management Ireland Limited.

L'objectif du Fonds vise un rendement sur l'investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du Fonds, qui soit similaire au rendement du Bloomberg Barclays MSCI Euro Corporate Sustainable SRI Index, l'indice de référence du Fonds (Indice). Cet indice est composé d'obligations d'entreprises libellées en euros et sélectionnées selon des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne suivant la politique d'investissement du Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds est géré passivement et vise à investir, dans la mesure du possible, dans les titres à revenu fixe (RF) (tels que des obligations) qui constituent l'Indice et se conforment à ses exigences en matière de notation de crédit.

Les Sociétés réputées être impliquées dans les activités liées à l'alcool, au tabac, aux jeux d'argent, aux divertissements pour adultes, aux organismes génétiquement modifiés, à l'énergie nucléaire, aux armes à feu civiles et militaires, au charbon thermique et aux sables bitumineux sont exclues de l'Indice. Les sociétés sont également exclues de l'Indice sur la base d'un score de controverse ESG déterminé par le fournisseur d'indices.

Le Fonds peut obtenir une exposition limitée à des titres considérés comme ne satisfaisant pas aux critères ESG/ISR.

Le Fonds adoptera une approche d'investissement durable best-in-class.

Le Fonds recourt à des techniques d'optimisation pour atteindre un rendement similaire à celui de l'Indice. Celles-ci peuvent comprendre la sélection stratégique de certains titres qui constituent l'Indice, ainsi que l'utilisation d'instruments financiers dérivés (IFD) à des fins d'investissement direct. L'utilisation d'IFD devrait être limitée pour ce Fonds.

Le Fonds peut également s'engager dans des prêts garantis à court terme de ses investissements à certains tiers éligibles pour générer des revenus supplémentaires afin de compenser les coûts du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,00 % par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

9. EB Developed World Screened Equity Tracker

Date de constitution
La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 22 janvier 2024.

Objectif d'investissement
Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment **iShares Developed World Screened Index Fund USD** (IE00BFG1TG02) (ci-après, le Fonds) de **BlackRock Index Selection Fund**, un fonds commun de placement à compartiments multiples de droit irlandais agréé en tant qu'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »), conçu par BlackRock Asset Management Ireland Limited.

L'objectif du Fonds vise un rendement sur l'investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du Fonds, qui soit similaire au rendement des marchés d'actions des pays développés, à l'exclusion des sociétés impliquées dans ou qui tirent une majorité de leur revenu et de leur bénéfice à partir d'activités susceptibles d'avoir un impact négatif du point de vue environnemental, social et de gouvernance (ESG).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs
Les avoirs du Fonds interne suivant la politique d'investissement du Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds est passivement géré et vise à investir, autant que possible, dans des titres de participation (par ex. des actions) qui constituent le MSCI World ESG Screened Index (l'« Indice »).

L'Indice mesure la performance d'un sous-ensemble de titres de participation qui font partie du MSCI World Index (l'Indice parent) qui exclut les émetteurs de l'Indice parent sur la base des critères d'exclusion ESG du fournisseur d'indices.

Le Fonds adopte une approche d'intégration ESG contraignante et significative en matière d'investissement durable, ce qui signifie que le Fonds intégrera les informations ESG dans les processus d'investissement afin d'obtenir pour le Fonds une notation environnementale moyenne pondérée supérieure d'au moins 20 % à celle de l'Indice parent.

Le Fonds peut également s'engager dans des prêts garantis à court terme de ses investissements à certains tiers éligibles. Ceci est utilisé comme un moyen de générer un revenu supplémentaire et de compenser les coûts du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne
Les frais de gestion s'élèvent à 1,02% par an. Ce pourcentage prend en compte les frais flexibles facturés par Blackrock. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

10. EB Emerging Market Screened Equity Tracker

Date de constitution
La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 22 janvier 2024.

Objectif d'investissement
Les avoirs du fonds d'investissement interne suivent la politique d'investissement du compartiment **iShares Emerging Market Screened Equity Index Fund** (IE00BKPTWY98) (ci-après, le Fonds) de **BlackRock Index Selection Fund**, un fonds commun de placement à compartiments multiples de droit irlandais agréé en tant qu'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (« OPCVM »), conçu par BlackRock Asset Management Ireland Limited.

L'objectif du Fonds vise un rendement sur l'investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du Fonds, qui soit similaire au rendement des marchés d'actions émergents du monde entier, à l'exclusion des sociétés qui ne répondent pas à certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs
Les avoirs du Fonds interne suivant la politique d'investissement du Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds est passivement géré et vise à investir dans des titres de participation (par exemple des actions) de sociétés des marchés émergents du monde entier qui constituent le MSCI Emerging Markets ex Select Controversies Index (l'Indice). Le Fonds peut investir indirectement dans les marchés émergents en investissant dans des American Depositary Receipts[3] et des Global Depositary Receipts[4], qui sont cotés ou négociés sur des bourses et des marchés réglementés hors marchés émergents.

Le Fonds recourt à des techniques d'optimisation pour atteindre un rendement similaire à celui de son indice de référence. Ces techniques peuvent comprendre la sélection stratégique de certains titres qui constituent l'indice de référence ou d'autres titres qui fournissent une performance similaire à certains titres constituant l'indice. Elles peuvent également comprendre l'utilisation d'instruments financiers dérivés (IFD) (c'est-à-dire des investissements dont le prix repose sur un ou plusieurs actifs sous-jacents).

Le gestionnaire de fonds peut également utiliser des IFD pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds.

[3] Un 'American depositary receipt' (ADR) ou certificat américain de dépôt est un titre de propriété d'actions d'une entreprise étrangère, négociable sur le marché américain. Les ADR permettent aux investisseurs américains d'investir dans des titres non américains et de donner aux entreprises non américaines un accès plus facile aux marchés financiers américains.

[4] Un 'Global Depositary Receipt' (GDR) est similaire à un ADR. Un GDR est un certificat négociable qui représente un certain nombre d'actions dans une société étrangère et qui est détenu par des banques locales d'un pays donné. Dans certains pays, les entreprises étrangères doivent émettre des GDR si elles souhaitent être cotées à la bourse locale.

Le Fonds peut également s'engager dans des prêts garantis à court terme de ses investissements à certains tiers éligibles comme un moyen pour générer des revenus supplémentaires et compenser les coûts du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,09% par an. Ce pourcentage prend en compte les frais flexibles facturés par Blackrock. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

CHAPITRE II : DISPOSITIONS COMMUNES RELATIVES AUX FONDS INTERNES

1. Gestionnaires

Le Fonds interne est géré par Allianz Benelux SA.

Les Fonds dans lesquels les Fonds internes investissent à 100 % sont gérés, selon les Fonds, par les sociétés de gestion de fonds suivantes :

- Allianz European Pension Investments est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42–44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de)
- Allianz Global Investors Luxembourg S.A. - 6A, route de Trèves - L-2633 Senningerberg
- BlackRock Asset Management Ireland Limited - 2 Ballsbridge Park, Dublin, D04 YW83, Ireland
- Pimco Global Advisors (Ireland) Limited - Styne House, Upper Hatch Street, Dublin 2 Ireland

Les prospectus des Fonds dans lesquels les Fonds internes investissent à 100 % sont disponibles aux adresses suivantes :
- Allianz Global Investors – www.allianzgi.com
- Allianz European Pension Investments – www.allianzgi.com
- Pimco Global Advisors (Ireland) – www.pimco.com
- Blackrock – www.blackrock.com

2. Règles d'évaluation des actifs des Fonds internes

La valeur des actifs nets des Fonds internes est fixée chaque jour ouvrable. Elle est égale à la valeur totale des actifs des Fonds internes diminuée de ses engagements et charges, et des frais de gestion du Règlement de gestion des fonds d'investissement internes. Les parts ou actions d'OPCVM détenus par les Fonds internes sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

La fixation de la valeur des actifs nets ainsi que celle de l'unité des Fonds internes peut être suspendue lorsque l'assureur n'est pas en mesure de la déterminer de façon objective, et ce :

- lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part substantielle de l'actif des Fonds internes est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre que pour congé régulier ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions ;
- lorsqu'il existe une situation grave telle que l'assureur ne peut évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas normalement en disposer ou ne peut pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des preneurs d'assurance ou des bénéficiaires du Fonds interne ;
- lorsque l'assureur est incapable de transférer des Fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés de changes ou aux marchés financiers ;
- lors d'un retrait substantiel des fonds qui est supérieur à 80 % de la valeur des Fonds ou à 1.250.000 EUR. Durant cette période de suspension, les apports et les prélèvements sont également suspendus.

3. Règle d'évaluation de l'unité des fonds

La valeur de l'unité d'un Fonds interne est égale à la valeur des actifs nets de ce Fonds interne divisée par le nombre total d'unités qui le composent. L'unité est exprimée en euro. Les unités ne sont pas négociables, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être directement cédées à des tiers ; les actifs de chaque Fonds restent la propriété de l'assureur. L'assureur ne garantit pas le remboursement du capital, la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

Dans l'hypothèse où un des fonds sous-jacents n'est pas libellé en euro, la conversion en euro nécessaire au fonds interne est calculée en utilisant le taux de conversion de la devise concernée vers l'euro tel que publié chaque jour ouvrable par Bloomberg.

La valeur des unités est fixée et publiée chaque jour ouvrable. Elle peut être consultée sur https://Allianz-Return23/fr.

4. Liquidation d'un Fonds interne

Les Fonds internes pourront être liquidés en cas de :

- insuffisance d'actifs dans le Fonds interne;
- insuffisance de rentabilité pour le preneur d'assurance et/ou l'assureur;
- modification législative ou réglementaire ayant une influence significative sur les conditions de gestion des fonds ;
- survenance de toute circonstance ou de tout élément de nature à influencer de manière substantielle et négative la gestion des Fonds internes;
- absorption ou liquidation du Fonds (interne) par son gestionnaire;
- modification de la politique d'investissement ou profil de risque du Fonds (interne) par son gestionnaire.

Dans ces hypothèses, le preneur d'assurance a le choix, auprès de la compagnie, entre un changement de Fonds interne ou au paiement de la valeur de rachat. Aucune indemnité ne peut être mise à charge du preneur d'assurance à cette occasion.

5. Suspension / Fusion / Remplacement d'un Fonds interne

À tout moment, l'assureur pourra décider de suspendre temporairement ou définitivement la commercialisation d'un Fonds interne et de refuser, à partir de cette suspension, tout nouveau versement de prime, également sur les contrats en cours.

En fonction des conditions de marché, l'assureur pourra également décider de procéder à une fusion d'un Fonds interne avec un autre Fonds interne. Dans ce cas, le nouveau Fonds interne devra avoir une classe de risque équivalente et une stratégie d'investissement similaire au Fonds interne fusionné.

L'assureur pourra également décider de remplacer un Fonds interne par un autre Fonds interne ayant une classe de risque équivalente et une stratégie d'investissement similaire.

Pour ces opérations de fusion et de remplacement, aucune indemnité ne pourra être mise à charge du preneur d'assurance.

En revanche, tout preneur d'assurance qui manifesterait son désaccord exprès sur ces opérations et ce par la réception par l'assureur du document mis à disposition à cet effet dûment complété et signé et ceci avant la date de modification effective du fonds interne aura, pour l'épargne du Fonds interne concerné, la possibilité de choisir entre 2 options :
- l'arbitrage vers un autre Fonds interne ;
- le paiement de la valeur de rachat.

Si le rachat/l'arbitrage a lieu après la date mentionnée ci-dessus, les modalités et les conditions de rachat/d'arbitrage seront d'application.

6. Modalités et conditions de rachat et d'arbitrage

- Rachat : l'indemnité de rachat est définie dans les conditions générales ou particulières de l'assurance de groupe ou dans la convention de gestion liée à cette assurance de groupe. Les modalités de rachats sont définies sur l'ensemble des fonds. La valeur de rachat est égale à l'épargne constituée. Des unités sont prélevées sur le contrat et sont converties en EUR. La valeur des unités est celle calculée, au maximum, à la date d'évaluation du 4ème jour ouvrable qui suit le jour de la réception de la demande de rachat par la compagnie.
- Arbitrage : si l'arbitrage entre des fonds est prévu dans les conditions générales ou particulières de l'assurance de groupe ou le cas échéant dans la convention de gestion liée à cette assurance de groupe, les frais d'arbitrage sont gratuits une fois par an. À partir du 2ème arbitrage au cours d'une même année d'assurance, les frais s'élèvent à 0,50 % du montant à arbitrer avec un maximum de 1.000 EUR. Les désinvestissements sont effectués sur base de la valeur des unités calculée, au maximum, à la date d'évaluation du 4ème jour ouvrable qui suit le jour de la réception de la demande d'arbitrage par la compagnie. Les réinvestissements sont réalisés sur base de la valeur des unités calculée, au maximum, à la date d'évaluation du 4ème jour ouvrable qui suit la date d'évaluation des unités prise en considération pour les désinvestissements.

7. Modification du règlement de gestion

L'assureur se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement de gestion. Les modifications seront, le cas échéant, communiquées aux preneurs d'assurance.

Si cette modification porte sur un élément essentiel et est fait au détriment du preneur d'assurance, ce dernier aura la possibilité, dans le délai fixé dans la communication, d'effectuer un arbitrage ou un rachat total sans frais, conformément aux modalités décrites dans les conditions générales.

Aucune indemnité ne pourra être mise à charge du preneur d'assurance à cette occasion.

Allianz Benelux SA, Blvd du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. : +32 2 214.61.11, www.allianz.be
BE 0403.258.197, RPM Bruxelles, IBAN : BE74 3100 1407 6507, BIC : BBRUBEBB
Entreprise d'assurances agréée par la BNB (Banque Nationale de Belgique) et identifiée sous le numéro 0403.258.197
pour pratiquer les branches "Vie" et "non Vie", BNB : Blvd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be
Editeur responsable : Paul Möller, Blvd du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. : +32 2 214.61.11 - V964FR - Ed. 04/24

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance